

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2013

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 08/11/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 22/11/2013

Délibération n° D-2013-493

Budget 'Energies Renouvelables' -
Contribution financière au budget principal -
Charges de personnel -
Annule et remplace la délibération n°D-2013-143

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Elsie COLAS, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Pilar BAUDIN

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Madame Gaëlle MANGIN, Madame Annie COUTUREAU, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Patrick DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Julie BIRET, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MARJAULT, Monsieur Alain BAUDIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Elsie COLAS

Excusés :

Madame Maryvonne ARDOUIN.

Direction Finances et Marchés publics

**Budget 'Energies Renouvelables' -
Contribution financière au budget principal -
Charges de personnel -
Annule et remplace la délibération n°D-2013-143**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Par délibération n°D-2013-140 du 29 avril 2013, l'assemblée municipale a procédé à la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), doté d'une régie à autonomie financière, pour une production d'énergie renouvelable.

L'exercice de cette activité nécessitant le concours d'un directeur (cadre A de la filière technique) et de 2 adjoints techniques de la Ville de Niort dépendant du budget principal, cette même assemblée avait voté des contributions de personnel de ce budget au profit du budget principal (délibération n°D-2013-143 du 29 avril 2013).

Or, il convient d'apporter des rectifications à cette délibération. En effet, d'une part, les fonctions de Directeur occupées par le cadre A au profit SPIC sont d'une durée annuelle très restreinte (environ 8 jours / an). De ce fait, elles présentent le caractère d'une activité accessoire confiée à un agent territorial. Elles seront donc exercées en dehors du temps de travail de ce cadre A et à titre bénévole.

D'autre part, la maintenance des équipements de production d'énergie renouvelable suppose une technicité particulière. La Ville de Niort n'ayant pas, en son sein, des agents présentant ce profil, elle a décidé de faire effectuer ce travail en prestation de service.

Il convient en conséquence de rectifier la délibération n°D-2013-143 notamment en annulant les contributions prévues du budget « Energies Renouvelables » au profit du budget principal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n°D-2013-143 du 29 avril 2013 ;
- de décider que l'intervention du Directeur du SPIC (cadre A de la filière technique) sera considérée comme une activité accessoire confiée à un agent territorial. Ses fonctions seront donc exercées en dehors de son temps de travail et à titre bénévole.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN